

A L'ATTENTION DES CONCURRENTS

Dans le contenu de la nouvelle réglementation F.F.S.A de 2009, nous attirons votre attention sur les faits suivants et obligations des équipages comme suit :

- Extincteur obligatoire sur le point d'assistance
- Bâche « étanche » d'une dimension de 3 sur 5 mètres

Tout manquement à une des deux obligations, sera pénalisé d'une somme de : 200€ que l'association organisatrice se chargera de récupérer envers l'équipage responsable.

Cependant, nous vous informons aussi que les plaques d'immatriculations doivent être aux dimensions standard « de monsieur tout le monde ».

Concernant les sièges, casques et harnais vous rapprocher de votre technique A.s.a pour de plus amples informations ou sur le site : www.ffsa.org

Toutefois, nous vous confirmons que le « HANS » sera obligatoire à compter de l'année 2010 et que tout changement de baquet, casque et autre cette année doit être dans la mesure du possible déjà compatible avec le futur Hans.

Comptant sur votre compréhension et responsabilité à chacun,